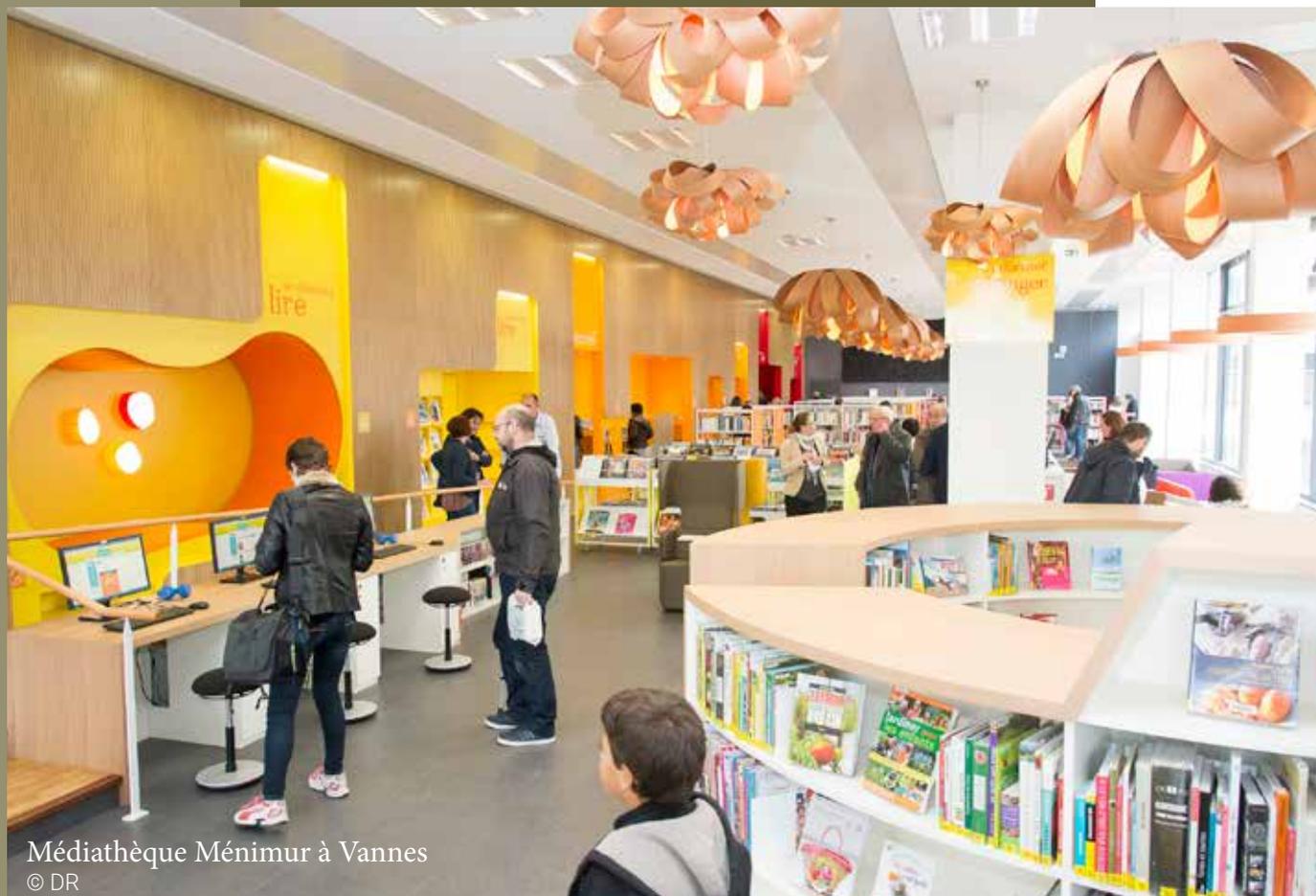


toucher les publics
empêchés de lire

Mots clés :
accessibilité, handicap(s),
empêchement de lire,
lire en établissement de
santé et médico-social,
lire en établissement
pénitentiaire, médiation et
accompagnement



Médiathèque Ménimur à Vannes
© DR

Dispositifs

Aide aux bibliothèques pour le développement de la lecture auprès des publics empêchés de lire (CNL), contrats territoire lecture (CTL), contrats départementaux lecture (CDL), "Facile à lire" en bibliothèques et lieux de médiation

Fonctionnement

Afin de développer l'accès aux livres et à la lecture pour les publics empêchés (publics sous main de justice, publics en établissements de santé ou médico-social, publics en situation de handicap), plusieurs dispositifs de l'Etat permettent de soutenir l'action des bibliothèques et de développer des partenariats avec les acteurs du champ social dans les territoires. **L'aide aux bibliothèques portée par le Centre national du livre (CNL)** permet de financer des projets de développement de la lecture pour les publics empêchés, du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie, ainsi que du fait de leur placement sous main de justice. Elle porte sur **l'acquisition d'ouvrages et la mise en place d'actions de médiation**. Elle peut bénéficier aux bibliothèques territoriales et aux associations.

• Un **CTL ou un CDL** (cf. fiches 3, 4) peut permettre le déploiement d'actions en faveur des publics empêchés de lire.

• Le **"Facile à lire" en bibliothèques et lieux de médiation** est un label, sans financement associé, qui vise à proposer une offre de lecture pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Le "Facile à lire" identifie des espaces ouverts à tous les publics, qui proposent une sélection d'ouvrages, présentés de face et des **dispositifs de médiation et de partenariats**. A consulter également : le site "Lire en établissements de santé et médico-sociaux", élaboré par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL), avec le soutien du ministère de la Culture et du ministère des Solidarités et de la Santé (<https://etablissements-sante-livrelecture.org/>)

Contacts

Pour l'aide du Centre national du livre, (<https://centrenationaldulivre.fr/aides>) : Edith Girard, adjointe à la cheffe du département de la diffusion et de la lecture (edith.girard@centrenationaldulivre.fr)

CTL ou CDL : pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.

"Facile à lire" en bibliothèques et lieux de médiation (contact.facile-a-lire@culture.gouv.fr)



Fabien
Le Guernevé,
maire-adjoint à
la culture et au
patrimoine de
Vannes

QUEL EST LE SENS D'UNE POLITIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS UN PROJET CULTUREL MUNICIPAL ?

Nous avons fait le choix de ne pas privilégier une grande médiathèque centrale mais d'en proposer quatre réparties dans Vannes, notamment dans nos deux quartiers "Politique de la ville", chacune avec une spécificité. Une manière de porter des outils culturels au plus près des populations, avec de la médiation et de la programmation culturelle.

Par exemple, l'une située dans un nouveau quartier qui accueille de nombreuses familles dispose d'un important secteur enfance, avec une salle de conte dédiée. Les parents viennent lire des histoires à leurs enfants ou participer à des ateliers contes. Nous y travaillons avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur le lien de parentalité, donc un prétexte pour aborder cette thématique sociale importante.

Ou encore, une autre médiathèque dotée d'une salle de jeux vidéo, ce qui permet de toucher un public jeune et en particulier, grâce à un animateur-jeunesse affecté, de faire de la prévention contre l'addiction, de sensibiliser aux bons usages et, tout simplement, via les jeux, d'amener les jeunes vers d'autres ressources, d'autres dimensions de la culture.

Dans le même esprit, mais hors les murs, l'été, nous organisons des points lecture en bas des tours d'immeuble pour que les parents et les enfants viennent lire en bas de chez eux – pour les amener progressivement à fréquenter nos médiathèques. De manière générale les bibliothèques envisagées à la manière de tiers-lieux sont des moyens d'ame-

ner vers la culture et d'accompagner les personnes qui, pour diverses raisons, en sont éloignées, comme les personnes souffrant de dyslexie, d'analphabétisme ou des publics parlant difficilement le français. Nous avons aussi des écoles avec beaucoup d'allophones en petite section de maternelle ; ils découvrent la langue française : là, nous menons des actions avec les enseignants.

EST-CE UNE PART IMPORTANTE DU BUDGET CULTUREL DE VANNES ?

La dépense réside principalement dans la masse salariale. Il y a plus de vingt-cinq agents. Et aussi le coût des navettes qui permettent de rendre ici un livre emprunté là ou encore d'abonder ponctuellement le fonds d'une bibliothèque d'ouvrages venus d'une autre. Ce qui vaut aussi pour le bateau apportant chaque semaine des livres sur l'île d'Arz, située dans le golfe du Morbihan.

DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE, LE PARTENARIAT ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'ÉTAT EST ANCIEN ET ÉTROIT...

A Vannes, l'un des liens principaux avec l'Etat tient à notre fonds historique et artistique pour lequel la politique d'acquisition est soumise à l'avis de la DRAC. De ce point de vue, nous sommes bien accompagnés par l'Etat. En revanche pour notre salon du livre, "Liv'r'à Vannes", même si on a bien une subvention, peut-être le Centre national

du livre (CNL) pourrait-il être un peu plus proactif à l'endroit des organisateurs de salons littéraires...

L'UN DES AXES DE LA POLITIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE À VANNES EST L'ATTENTION ENVERS LES PUBLICS DITS "EMPÊCHÉS" ...

En effet, notamment parce qu'il y a à Vannes une Maison d'arrêt de 200 places et que le ministère de la Justice vient de décider d'installer un centre pénitencier de 700 places. Nous travaillons donc étroitement avec le Service pénitentiaire d'insertion probatoire (SPIP), tout en déléguant nos actions de médiation vers les détenus à la Ligue de l'enseignement. Mais des agents des bibliothèques sont mis à disposition de



témoi— gnage

la bibliothèque interne à la Maison d'arrêt pour les questions de gestion (voir encadré).

VOS PROJETS ?

La mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération est le grand projet de ce mandat dans le domaine de la lecture publique, avec notamment un gros travail d'harmonisation des matériels et ressources numériques. Autres enjeux, l'éducation artistique et culturelle, la promotion des droits culturels et aussi, dans le cadre du Salon du livre, l'organisation du Prix de la Ville de Vannes qui comportera un prix Jeune adulte décerné cette année par un jury de lycéens. Mais à court terme, le plus grand défi est de récupérer les lecteurs perdus à cause de l'obligation de passe sanitaire et qu'il a fallu bien des années pour fidéliser.

Nous avons aussi expérimenté une "bibliothèque humaine", avec des personnes qui viennent raconter leur histoire personnelle au sein de la médiathèque. Les usagers passaient de l'un à l'autre les écouter... L'une des thématiques abordées était celle des discriminations, avec des récits de personnes âgées ou au contraire de jeunes, mais aussi de l'un des agents des médiathèques de Vannes, porteur d'un handicap cognitif. Des moments passionnants !

Françoise Le Viavant,
directrice des
médiathèques de
Vannes

Les Médiathèques
Beaupré-Tohannic
et Kercado
© DR



LIRE À LA MAISON D'ARRÊT DE VANNES.

Le travail vers les publics dits "empêchés" des quatre médiathèques de Vannes, en lien avec l'agence régionale Livre et lecture en Bretagne, s'organise principalement autour du dispositif "Facile à lire" que distingue un label décerné par le ministère de la Culture et qu'abonde le fonds "Lire autrement" financé par une subvention du Centre national du livre (1 500€ pour les acquisitions à quoi s'ajoutent 700€, apportés par la Ville, pour l'achat de deux casques de réalité augmentée).

L'attention portée aux publics sous main de justice se traduit par une convention tripartite signée en 2011 entre la Ville, le SPIP du Morbihan et la Maison d'arrêt de Vannes. Sans être directement impliquées dans le dispositif interministériel Culture & Justice, les médiathèques de Vannes proposent des présentations d'ouvrages aux détenus ainsi que des sélections de documents liées aux pro-

jets culturels mis en place par la Ligue de l'enseignement – association d'éducation populaire à laquelle la municipalité a délégué la médiation à la lecture à la Maison d'arrêt.

Plus structurellement, les médiathèques de Vannes mettent à disposition de la Maison d'arrêt un agent, pour six demi-journées par an, affecté à la gestion de sa bibliothèque : désherbage, réaménagement, rangement, valorisation des collections, acquisition de mobilier... Quant à l'informatisation de la bibliothèque de la Maison d'arrêt, elle est assurée en lien avec l'agence régionale Livre et lecture en Bretagne.

Certaines actions culturelles menées dans les bibliothèques peuvent également être proposées aux détenus, notamment sous forme d'ateliers, par exemple une rencontre musicale sur le Blues conçue par et pour le réseau des médiathèques. A noter aussi que certaines rencontres avec des auteurs ou illustrateurs organisées par le salon "Liv' à Vannes" sont déclinées à la Maison d'arrêt. « Ces actions entrent pleinement dans notre travail "d'aller vers" – une satisfaction pour nous, car nous sommes là au cœur de notre métier », confie Françoise Le Viavant, directrice des médiathèques de Vannes.